

Compte-rendu CTL du 29/03/21

Le Comité technique Local (CTL) de la Charente s'est réuni le 29 mars 2021, en audio-conférence.

En ouverture de l'instance, notre organisation a fait **lecture d'une déclaration liminaire** que vous trouverez jointe à ce compte-rendu.

Bilan 2020 formation professionnelle

L'organisation de la formation professionnelle a été **fortement impactée** par la crise sanitaire. Depuis septembre 2020, des formations sont organisées **en distanciel** par les CIF et l'ENFIP.

8 ordinateurs portables sont mis à disposition pour la formation professionnelle à distance.

Pour **les stagiaires** la « situation » d'apprentissage est **compliquée**.

Il faut **revenir vers les eux** de manière à recenser leurs besoins et **prioriser leurs demandes** de formations.

Pas assez d'agents se saisissent de la possibilité de **s'isoler dans une salle** pour suivre les e-formations. Le taux de satisfaction est de 66 %, la question se pose de l'adaptabilité de certaines formations délivrées en e-formation.

Il est important de **préserver le vivier de formateurs**, de nouveaux messages seront envoyés en ce sens.

Les **préparations aux concours** en présentiel sont **suspendues**.

Le plan national de formation 2021, n'est pas encore publié, **nous nous sommes abstenus lors du vote**. Pour Solidaires Finances Publiques (SolFip), s'il semble **difficile à l'avenir** de se passer des formations à distance, les formations **en présentiel** doivent rester le **socle de toute bonne formation**. Les interactions entre formatrices et formateurs, entre collègues sont indispensables à une bonne transmission des savoirs.

Modification du périmètre de compétence du CSB

Le **CSB** de la Charente a été retenu pour **un transfert de compétences bancaires** des services mutualisés « Antilles-Guyane » et « Océan Indien » au 01/01//2022.

Nous **ne pouvons pas parler d'amélioration** et d'adaptabilité en matière de **proximité** !

Ce transfert s'accompagnerait d'un **transfert d'emplois**, évalué à 4 (nous utilisons le conditionnel car lorsque nous avons siégé, la direction **attendait la validation** de la DG pour ces 4 emplois).

Ainsi **l'évolution des emplois au TAGERFIP** pour le CSB subirait des modifications :

- Suite au **CTL « emplois »** de janvier dernier, il a été acté **4 suppressions de poste au CSB** (4 agents C). Cela faisait notamment suite à l'application du « **rebasage** ».

- Afin de **compenser ce « rebasage »**, la direction a obtenu l'accord de la DG pour le **recrutement de 2 contractuels**.

- **Le transfert des activités bancaires** des DOM s'accompagnerait d'un transfert de **4 emplois**.

Ainsi, **sous réserve** de l'accord de la DG, l'opération au TAGERFIP est **neutre (hors contractuels)**, le transfert « outremer » compensant les suppressions du CTL « emplois ».

Opérations immobilières

- CDFP de Soyaux :
réaménagement d'une partie du 2^e étage du bâtiment A.
Désamiantage dans le bâtiment D.

- CDFP de Cognac :
Dans la cadre du NRP des réaménagements seront à prévoir.

- CDFP de Ruffec :

Mise en location envisagée du rez-de-chaussée par la CC Val-de-Charente pour l'installation d'un établissement France Service. **La mutualisation des locaux est à son comble !!!**

- DDFIP :

Révision globale du système de sécurité anti-intrusion et des accès.

Installation du Centre de Contact

L'installation du centre de contact est **prévue au 01/09/2022** au sein de l'immeuble sis **15 rue des Frères Lumière à Angoulême**.

Il comprendra **50 emplois**, la répartition exacte reste à confirmer.

Solfip a dénoncé l'implantation de ce type de service qui, après avoir été conçus comme des **structures d'appui** aux services de gestion en période de pic d'activité, en deviennent **les fossoyeurs en ponctionnant les tâches, les emplois, les structures**. Ils sont le signe

d'une **transformation radicale de l'organisation du travail** à la DGFIP sur laquelle nous sommes plus que réservés.

Nous allons devoir être particulièrement **attentifs aux dérives** organisationnelles qu'un tel service peut engendrer.

Nous allons porter notre attention sur :

- La discussion du **règlement intérieur**
- La **formation la plus en amont possible**, un accès aux informations nécessaires ainsi que les nouveautés en matière fiscale et du temps pour l'assimiler .
- Les **temps au téléphone** devront être respectés.
- la question du **télétravail**.
- Quel devenir du **CRT local** ? **Suppressions d'emplois** au sein du SIP ?

**Recours à des contractuels
et recrutements
d'apprentis.**

La loi de transformation de la fonction publique permet l'utilisation des contractuels, pour des contrats d'une durée de 3 ans.

La centrale a autorisé le recrutement de **2 contractuels en renfort au CSB**, après avoir supprimé 4 emplois !

Nous avons longuement débattu sur **la dangerosité d'un tel recrutement**, « mise en concurrence » entre agents, « grignotage des emplois », blocage des mutations.

SolFip ne peut laisser dire que l'emploi de contractuel.le-s serait de nature à « répondre au mieux aux besoins des services ». **Il répond à une volonté politique de supprimer des fonctionnaires et de porter atteinte au statut.**

Dans la période, le rôle et l'utilité du service public ont été démontré-e-s, souvent faussement loué-e-s par celles et ceux qui veulent l'enterrer.

Si des recrutements hors concours peuvent être réalisés, **ce doit être en vue de titularisation**. C'est ce dont les services ont besoin pour assurer leurs missions au service de toutes et tous.

Ont siégé lors de ce CTL :
Céline Groussard, Patrick
Farghen, Nathalie Jabli,
Karine Dumontet et Sophie
Bensaad en qualité d'experte

